

	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Code de Conduite des formateurs et formatrices du COLEAD



	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Avant-propos

Toute personne qui intervient comme formateur dans une formation COLEAD, agit au nom du COLEAD et se doit donc d'appliquer les principes de déontologie et d'éthique du COLEAD. Il s'engage sur l'honneur et dans son contrat à respecter ce code de conduite.

Introduction

Contexte

Former c'est capitaliser et diffuser continuellement des connaissances, des savoir-faire, des savoir-être et des expertises spécialisées pour contribuer à la transformation profonde de l'agriculture et faire en sorte qu'elle puisse jouer pleinement son rôle en matière de sécurité alimentaire, de préservation des écosystèmes et de croissance économique.

La mission du système de formation du COLEAD est de contribuer à renforcer durablement les compétences des bénéficiaires et des apprenants pour leur permettre de réaliser leurs projets.

Nous sommes persuadés que chaque formateur a un rôle clé à jouer dans la transmission de la vision et des valeurs du COLEAD. Il est donc essentiel que chacun s'en imprègne et y adhère afin de garantir que chaque formation est délivrée dans le respect des principes de déontologie et d'éthique¹.

Visée et mise en application du code de conduite

Le Code de conduite du formateur et de la formatrice du COLEAD vise à **s'assurer que la vision et les valeurs du COLEAD** sont appliquées et complète les articles relatifs notamment au code de conduite et au conflit d'intérêts associés à chaque contrat de prestation de service.

Il est destiné à **toute personne qui intervient dans le cadre d'une activité de formation comme formateur au nom du COLEAD**, qu'il soit expert, tuteur, animateur, coach.

Ce code de conduite permet de cadrer et rappeler les bonnes pratiques. C'est un outil précieux pour le formateur.

En s'imprégnant du code de conduite et en l'appliquant, le formateur montre aux apprenants la marche à suivre sur le comportement à adopter lors d'une formation COLEAD, contribuant efficacement à la diffusion et à l'appropriation des messages clés portés par la formation.

L'acceptation d'une mission de formation pour le COLEAD induit instantanément l'engagement sur l'honneur à respecter ce Code de conduite.

Le code de conduite est mis à disposition en annexe du contrat de prestation et est disponible sur la plateforme de formation du COLEAD :

(<https://training.COLEAD.org/mod/page/view.php?id=1498&lang=fr>).

¹ L'éthique est la recherche d'une juste manière d'être, la sagesse dans l'action. L'éthique relève du facultatif alors que la déontologie est, sinon toujours obligatoire, du moins sanctionnable. L'éthique mène à l'interrogation identitaire d'une personne et aussi d'un métier. La déontologie est sociale, pratique et appuyée par le disciplinaire collectif. La déontologie décrit les bonnes pratiques, l'éthique renvoie à la qualité du questionnement qui est le fait de chaque formateur.

	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Le COLEAD s'assure du respect du code de conduite à travers une évaluation de la prestation du formateur, intégrant les retours du responsable de l'action COLEAD, des apprenants, des autres parties concernées.

Dans le cas du non-respect du code de conduite par le formateur, le COLEAD se réserve le droit d'intervenir à tout moment au cours de la mission de l'expert et de prendre les mesures correctives nécessaires.

Les Valeurs du COLEAD

Ce Code de conduite se base sur les valeurs du COLEAD. **Le COLEAD attend de chaque expert, intervenant en son nom, qu'il fasse siennes ces valeurs et qu'elles le guident dans son rôle de formateur :**

Engagement

C'est une attention particulière portée à la cohérence des actions de formation et d'appui pour répondre aux besoins des bénéficiaires. C'est l'intégration des ressources humaines locales pour renforcer l'efficacité des actions de formation : le réseau de formateurs et formatrices ACP du COLEAD participent pleinement et activement à la délivrance des formations mais aussi à la construction des programmes et des outils. C'est le partage du savoir, de l'expérience et des outils. Ce sont des actions à coût partagé valorisant l'investissement consenti par les partenaires-bénéficiaires pour former leur personnel.

Amélioration continue

Le COLEAD vise l'amélioration des compétences des apprenants de manière durable et en profondeur et cherche l'atteinte de leur satisfaction à travers les formations proposées. En se basant sur une identification et une veille constante des attentes et besoins des partenaires-bénéficiaires, le COLEAD améliore continuellement l'efficacité de son système de formation, l'efficacité et la durabilité de ses actions de formation. L'offre de formation est ainsi régulièrement actualisée et enrichie de nouvelles thématiques.

Performance

La qualité de ses actions et de ses supports de formation est une condition de base pour le COLEAD. Pour garantir l'excellence des activités d'apprentissage, le COLEAD mise sur le renforcement continu de ses formateurs, tant sur le plan technique que pédagogique. Le COLEAD accorde également une attention particulière à la collaboration avec des partenaires dans l'optique de multiplier ses activités et élargir la portée de son action.

Humanité

Le COLEAD place au centre le respect de la personne et exige de tous ses formateurs, partenaires et prestataires de services, le respect de règles strictes en matière d'éthique et de déontologie. Ceci passe notamment par une écoute active, l'empathie, une attitude professionnelle, le respect et l'équité du genre, la prise en considération de la culture propre des organisations bénéficiaires, la confidentialité des informations, le respect des participants durant les formations, le respect des coutumes locales, des horaires et du programme annoncé.

	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Différence

Chaque apprenant, bénéficiaire ou partenaire est différent, les demandes en formation sont donc multiples et variées. Le COLEAD veille à faire de la diversité du terrain une richesse pour orienter ses actions de formation et offrir des solutions de formation adaptées et innovantes répondant au mieux au besoin de chaque apprenant, afin de l'accompagner au mieux dans ses apprentissages et l'adoption des « bonnes pratiques » bénéfiques au secteur.

En tant qu'organisation, le COLEAD intègre ces valeurs et les applique lors de la mise en œuvre de ces activités, et attend de même de la part du formateur et de la formatrice qui le représente.

Le Code de Conduite

Le formateur adopte une conduite irréprochable tout au long du déroulement de sa mission et s'applique à respecter et à faire respecter ce code de conduite.

Le formateur en tant que personne

Développer ses propres compétences

Pour intervenir au nom du COLEAD, le formateur doit justifier de ses compétences de façon honnête, complète et transparente. Il doit avoir, en tout temps de sa carrière, le souci d'accroître ses connaissances techniques et ses habiletés pédagogiques et d'actualiser son niveau d'information dans les thématiques abordées en formation

Mettre tout en œuvre pour la réussite de la formation

Le formateur doit mettre en œuvre tous les moyens que ses compétences professionnelles lui permettent et lui suggèrent, et utiliser au mieux les ressources du COLEAD, des experts, des organisations et de la législation, pour atteindre les objectifs pédagogiques assignés. Il appartient à chaque formateur de définir, de justifier et d'utiliser, sous sa propre responsabilité, les méthodes et les ressources appropriées en fonction du but poursuivi.

Communiquer de manière inclusive

Le formateur intervient avec respect, sans porter de jugement de valeur sur les apprenants et toutes autres personnes bénéficiant de ses services. Il veille à prendre en considération l'ensemble du groupe, à utiliser un vocabulaire et un ton approprié au profil des apprenants. Il s'assure que le respect d'autrui est appliqué entre les apprenants.

Respecter les personnes et la différence

Toute activité professionnelle du formateur est basée sur le respect inconditionnel de la personne sans distinction de sexe, de condition sociale, d'appartenance culturelle ou ethnique. Le formateur doit éviter toute discrimination entre apprenants et respecter des opinions religieuses, philosophiques et politiques d'autrui quelles que soient ses propres convictions. Le formateur doit éviter d'aborder des sujets qui touchent à la politique locale ou aux convictions religieuses des populations.

	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Respecter les données personnelles et organisationnelles

Le formateur s'impose une grande discrétion en toutes circonstances. Il respecte scrupuleusement les données personnelles et organisationnelles des bénéficiaires et ne les communique qu'à qui de droit. Il informe les intéressés de l'utilisation qui sera faite des données et s'assure de leur consentement. Il veille à ce que cette règle soit appliquée par les participants à la session de formation.

Respecter la propriété intellectuelle

Le formateur s'engage à respecter la propriété intellectuelle des documents qu'il utilise, à ne pas diffuser les ressources matériels appartenant au COLEAD sans accord préalable. Toute production du formateur développée dans le cadre de la mission est soumise à la propriété intellectuelle du COLEAD.

Inspirer la confiance

L'attitude générale du formateur doit inspirer la confiance de ceux qui bénéficient de ses services. Cependant, il ne profite pas de la confiance que lui portent les apprenants pour aborder des questions personnelles ou pour obtenir des faveurs de quelque ordre que ce soit, y compris sexuelles.

Le formateur n'accepte aucun cadeau ou rémunération, que ce soit des apprenants, de leurs employeurs ou des prestataires de services, qui pourrait influencer son évaluation de l'apprenant ou qui pourrait nuire à la réputation du COLEAD, à son indépendance ou aux principes fondamentaux de ses activités de formation.

S'interdire de promouvoir ses services

Le formateur s'interdit de faire la publicité de son propre cabinet ou de proposer ses services aux apprenants pendant les sessions de formation : il intervient au nom du COLEAD.

Le formateur et les apprenants

Se soucier en premier lieu de l'intérêt des apprenants

Le formateur donne la primauté aux intérêts et volontés des personnes, groupes et collectivités pour lesquelles il est amené à intervenir professionnellement. Il recherche en permanence les moyens de répondre aux attentes des apprenants. Il respecte le libre choix des apprenants de s'impliquer ou non dans la formation et ne leur impose pas sa volonté.

Considérer les besoins spécifiques des apprenants

Le formateur doit être attentif à répondre aux besoins particuliers de certains apprenants, notamment ceux porteurs d'un handicap. Chaque fois que c'est possible, le formateur doit veiller à ce que l'infrastructure soit adaptée à ces besoins. Par exemple, il veille à l'accessibilité de l'infrastructure dans le cas où un apprenant dispose d'un handicap moteur, il adapte les pauses si une apprenante doit allaiter son enfant,

Définir et faire respecter le cadre de travail

Le formateur informe les apprenants des objectifs de la formation, des méthodes utilisées, de la durée, des horaires (pauses incluses), des conditions de réussite individuelle (obtention d'un certificat ou d'une attestation). Il informe les apprenants des règles et modalités de la session de formation (ex : présence/absence, utilisation des téléphones et des ordinateurs, prise de parole, etc.). Il respecte et fait respecter par les apprenants le cadre de travail, les règles de bonne conduite, les lois et règlements locaux, ou le règlement intérieur quand il existe. Il respecte et fait respecter l'horaire qui a été établi pour la formation.

	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Accompagner les apprenants

Le formateur veille à aider, à guider et motiver au mieux les apprenants dans leur apprentissage. Il veille à ce que chaque apprenant étudie et progresse à son rythme ; il le soutien et s'assure du développement de son potentiel humain.

Favoriser la collaboration et coopération entre apprenants

Le formateur favorise autant que possible l'entraide, au lieu de la compétition, entre les apprenants (par exemple à travers des activités de groupe visant la coopération).

Ecouter activement et avec empathie chaque apprenant

Le formateur écoute activement les apprenants. Il les comprend et les respecte. Il veille à ce que chaque apprenant puisse s'exprimer librement et soit intégré au groupe. Il intervient dans les discussions sans porter de jugement de valeur sur les idées formulées par les apprenants. Il est ouvert au dialogue et à l'échange.

Évaluer les apprenants équitablement

Le formateur évalue honnêtement et de manière objective les apprenants, sans préjugé et s'abstient de tout favoritisme.

Gérer les conflits

Le formateur doit réagir et agir en cas de conflit entre les apprenants, en mesurant les conséquences qu'entraînent ses interventions dans la vie des personnes et des organisations, le dialogue étant un outil clé.

*NB : un **code de conduite de l'apprenant du COLEAD** est disponible (DOC_028_TRN). Il revient au formateur et à la formatrice d'en transmettre les principes aux apprenants de chaque session et de veiller à ce qu'il soit respecté, ceci toujours dans l'intention de créer un environnement favorable à l'apprentissage et respectueux des personnes.*

Le formateur et ses pairs

Collaborer avec ses pairs

Le formateur définit, en accord avec ses pairs, le cadre de travail et de collaboration. Les tâches sont réparties de manière équitable en fonction des compétences de chacun dans l'optique de répondre au mieux aux objectifs pédagogiques de la formation, et toujours dans l'intérêt des apprenants. Les formateurs favorisent le partage et le dialogue.

Construire une relation de confiance

Le formateur collabore avec ses pairs, main dans la main. Ils nouent une relation de confiance et se respectent mutuellement, indépendamment de différence de culture, religion, opinion, compétences, genre.... Ils se soutiennent, tant lors de la préparation d'une session, qu'au cours de l'animation et de l'évaluation.

Le formateur et l'environnement d'apprentissage

Veiller au respect des lieux et à la sécurité des personnes

Le formateur veille en permanence à la propreté des lieux, à la santé et à la sécurité des apprenants et de leurs biens. Il informe les apprenants des consignes de sécurité/ règlements intérieurs des locaux (si applicable) et de leur propre responsabilité quant à la sécurité de leurs effets personnels.

	Code de conduite des formateurs et formatrices du COLEAD			DOC_014_TRN		
				0	V 00	FR
Crea : 14/04/2022	Rev : /	Applicable : 00/00/0000	Document référencé			

Veiller à la sécurité informatique

Le formateur veille à éviter l'introduction de virus informatiques (ex : avec l'utilisation de clés USB).

Utiliser les ressources avec parcimonie

Le formateur utilise avec parcimonie les ressources mises à disposition par le COLEAD (ex : imprimer des supports papiers uniquement si cela est nécessaire par respect pour l'environnement).

Le formateur et le COLEAD

S'engager avec le COLEAD

En acceptant une mission et ses termes de référence, le formateur s'engage à coopérer et collaborer avec le COLEAD. Il s'engage à remplir les activités formulées dans le contrat, se doit d'être réactif et disponible pour la mission.

Entretenir une relation de travail honnête et transparente

Le formateur entretient une relation honnête et transparente avec le COLEAD, notamment avec la personne responsable de la session de formation. Dans le cas où une difficulté surgit, il informe immédiatement le COLEAD et est force de proposition pour trouver une solution. En cas de force majeure, le formateur prend immédiatement la décision qui s'impose au bon sens et en informe au plus vite le COLEAD.

Communiquer des informations fiables

Le formateur remet toutes les informations de la session (documents, listes de présences, références, questions, supports, etc.) au COLEAD en fin de formation. Il s'engage sur la fiabilité et l'intégrité des données et des documents communiqués.